

[Accueil](#) > ... > [Intenter Une Action En Justice](#) > [Atlas Judiciaire Européen En Matière Civile](#) > [Règlement Bruxelles II Bis - Matière Matrimoniale Et Matière de Responsabilité Parentale](#) > [Belgium](#)

Règlement Bruxelles II bis - Matière matrimoniale et matière de responsabilité parentale

Belgique



Belgique

TROUVER LES JURIDICTIONS/AUTORITÉS COMPÉTENTES

L'outil de recherche ci-dessous vous aidera à identifier les juridictions ou les autorités compétentes pour un instrument juridique européen donné. Remarque: malgré le souci apporté à l'exactitude des résultats, il est possible que certains cas de détermination des compétences ne soient pas couverts.

Article 67 (a)

Les noms, adresses et moyens de communication des autorités centrales désignées conformément à l'article 53:

Service Public Fédéral Justice
Service de Coopération internationale civile
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Téléphone.: +32 2 542 67 00
Adresse électronique: rapt-parental@just.fgov.be

Article 67 (b)

français, néerlandais, allemand, anglais.

Article 67 (c)

le certificat doit être accompagné d'une traduction dans la langue officielle du lieu d'exécution.

Articles 21 et 29

le Tribunal de première instance

Article 33

- la personne qui demande une déclaration constatant la force exécutoire peut introduire un recours devant la cour d'appel.

- la personne contre laquelle l'exécution est demandée peut faire opposition devant le tribunal de première instance.

Article 34

pourvoi en cassation

Cette page web fait partie de [L'Europe est à vous](#).

Nous serions heureux de recevoir vos [commentaires](#) sur l'utilité des informations fournies.



■ Dernière mise à jour: 27/05/2025

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.